



Société Parisienne de Gestion

Gestion de Portefeuilles - Gestion d'Actifs - Conseil Patrimonial

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider, en connaissance de cause, d'investir ou non.

SELECT-ACTIONS EUROPE

ISIN : FR0011336437

Ce fonds est géré par SOCIETE PARISIENNE DE GESTION
FIA soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : l'objectif du fonds est d'optimiser la performance par une exposition aux marchés actions sur la durée de placement recommandée ; il sera majoritairement exposé à des titres de sociétés paneuropéennes. Ce FIA n'a pas d'indice de référence.

Classification AMF : "FIA Actions internationales »

Politique d'investissement :

Afin de pouvoir réaliser son objectif de gestion, la stratégie d'investissement repose sur une gestion discrétionnaire, au travers d'une politique de sélections de titres « stock picking » (sélection de titres pour leur valeur intrinsèque et non en fonction de des perspectives d'un marché, d'un secteur, d'un pays,...), totalement libre de tout indice, et respectant les principaux critères d'investissement suivants :

- Evaluation relative au marché (valorisation attractive)
- Taux de rendement actuel et prévisionnel
- Positionnement de l'entreprise sur son marché
- Structure financière de la société
- Qualité de l'équipe dirigeante
- Potentiel de croissance et de performance de l'action

Le gestionnaire concentrera ses investissements sur des titres dont le cours de bourse ne reflète pas, selon lui, la valeur réelle de la société. Le fonds sera en permanence investi à 75% en titres éligibles au PEA et peut donc être détenu dans un plan d'épargne en actions.

Le fonds sera exposé, en titres vifs et/ou parts d'OPCVM et/ou instruments dérivés, aux catégories d'actifs suivantes :

- de 60% à 100% de l'actif net aux marchés actions de l'Union européenne et des pays de l'OCDE, tant sur des petites et moyennes capitalisations que sur des grandes capitalisations ;
- jusqu'à 25% de l'actif net aux marchés d'actions des pays émergents
- de 0% à 25% de l'actif net aux produits de taux (obligations, titres du marché monétaire) de l'Union européenne et des pays de l'OCDE, émis par tout type d'émetteur et sans contrainte de notation minimale.

L'exposition au risque de change pourra atteindre 100% de l'actif net du fonds dont 25% maximum sur des devises hors Union européenne. De plus, le fonds pourra intervenir sur les marchés à terme ferme ou optionnels, réglementés et/ou organisés, français et étrangers, dans la limite de 40% de l'actif net, afin de couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque d'action et risque de change et afin de réaliser son objectif de gestion.

Le fonds pourra investir dans la limite maximum de 20% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés ou non coordonnés, de toutes classifications, gérés ou non par la Société Parisienne de Gestion

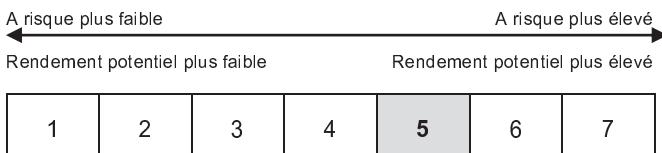
Les revenus sont capitalisés. L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion du FIA figure dans le prospectus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant une période de 5 ans.

Fréquence pour acheter ou vendre des parts : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées le vendredi avant 12 heures auprès du dépositaire, et seront exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Affectation des revenus et plus-values nettes réalisées : capitalisation

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Risques importants non pris en compte par cet Indicateur :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou de leur défaillance, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés : cela peut entraîner la valeur liquidative à la baisse en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le FIA ne bénéficie d'aucune garantie ni d'aucune protection en capital. Le fonds est dans la catégorie 5 car les placements en actions sont sujets à d'importantes fluctuations de cours, souvent amplifiées à court terme.

Risque de liquidité : le fonds peut être investi jusqu'à 100% de son actif dans des petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres étant réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FIA peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.
La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

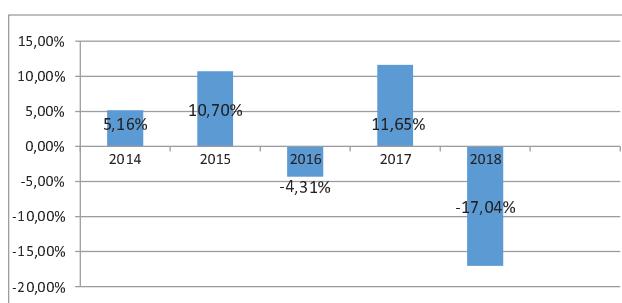
Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement		
Frais d'entrée	3 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. Il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	0 %	
Frais prélevés par le Fonds sur une année		
Frais courants	2.71 %	Les frais réels correspondent à l'exercice précédent clôturé au 31/12/2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance		12% TTC de la performance au-delà d'une performance de 8% annuelle nette de frais.

Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter à la rubrique *Frais et commissions* du prospectus du FIA, disponible auprès de la Société Parisienne de Gestion

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

PERFORMANCES PASSEES



Performances	1 an	3 ans	5 ans
Sélect-Actions Europe	-17.04%	-11.37%	2.64%

AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DU FIA : 12/10/2012

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Pour plus d'informations sur le Fonds, il est recommandé de se reporter au prospectus du Fonds.

Les informations sur le Fonds (prospectus et documents périodiques) peuvent être demandées gratuitement à tout moment auprès de : SOCIETE PARISIENNE DE GESTION – 162 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS.

La responsabilité de SOCIETE PARISIENNE DE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité Le Fonds est éligible aux Plan d'Epargne en Actions. Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liés à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

Société Parisienne de Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/01/2019.